

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**LETTER OF INTEREST**  
**LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Information Management/Information Technology -  
IM/IT/Gestion de l'Information - Technologie de  
l'Information-GI/TI  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
12C1, Place du Portage III  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> CFHIS SUPPORT SERVICES	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8474-03BH01/C	<b>Date</b> 2013-05-06
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8474-03BH01	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$\$XQ-002-26026
<b>File No. - N° de dossier</b> 002xq.W8474-03BH01	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-05-28</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Chevrier, Stephane	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 002xq
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-8224 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-8303
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)  
Direction générale des approvisionnements (DGA)

**Objet:**

Système d'information sur la santé des Forces canadiennes (SISFC) - Approvisionnement en services de soutien

**Introduction:**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et le ministère de la Défense nationale (MDN) ont commencé à travailler au dossier d'approvisionnement en vue de l'attribution d'un contrat de prestation de services de soutien pour le Système d'information sur la santé des Forces canadiennes (SISFC). Dans le cadre de leur stratégie d'approvisionnement, TPSGC et le MDN souhaitent faire participer l'industrie dès le départ, afin d'obtenir sa rétroaction sur les besoins en matière de soutien du SISFC, sur les modèles de prestation possibles ainsi que sur la stratégie d'approvisionnement en tant que telle.

Dans le cadre du mode d'approvisionnement proposé, on envisage d'utiliser les capacités du SISFC pour d'autres ministères ayant des besoins identiques ou similaires en matière de système de gestion des informations médicales.

La collaboration avec l'industrie a pour objectif général de recueillir des commentaires utiles qui contribueront à façonner les exigences en matière de soutien du SISFC, à examiner d'autres solutions de prestation envisageables et à définir une stratégie d'approvisionnement qui permettra l'établissement d'un modèle de prestation répondant aux besoins du Canada.

Le présent avis décrit la stratégie de participation de l'industrie envisagée par le Canada. De plus, on y invite l'industrie à formuler une première rétroaction à ce stade et les entreprises souhaitant prendre part au processus à se manifester. L'avis comporte également un aperçu sommaire des besoins en services de soutien du SISFC pour permettre à l'industrie de se familiariser avec le projet. Le Canada prévoit publier d'autres avis décrivant plus en détail l'approvisionnement en services de soutien dans le cadre du SISFC. Les fournisseurs pourront également se présenter à titre d'entité participante à ce moment-là.

On recommande aux fournisseurs intéressés de continuer de surveiller le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) pour se tenir informés du processus d'approvisionnement en services de soutien du SISFC.

**Contexte:**

Le SISFC est un système moderne de gestion des informations de santé visant à assurer la gestion et le stockage efficaces et sécurisés des dossiers de santé de tous les membres des FC. Le SISFC consiste en une gamme d'applications logicielles qui prennent en charge diverses fonctions, notamment l'enregistrement et la planification des patients, la gestion des documents médicaux, l'imagerie diagnostique, les activités de laboratoire et les soins dentaires. Ces applications sont entièrement intégrées pour créer une base de données de santé électronique complète pour tous les membres des FC. Le SISFC correspond bien à la tendance émergente à l'échelle du Canada, qui est axée sur les dossiers de santé électroniques, et fournit aux FC des capacités en cours de développement chez tous nos alliés.

Actuellement, le SISFC compte plus de 1 500 utilisateurs répartis dans toutes les bases et stations utilisées par les FC et le MDN. Si le système continue à être déployé pour tous les groupes d'utilisateurs prévus, leur nombre pourrait dépasser 2 000.

Le MDN doit établir un contrat de prestation de services de soutien pour le Système d'information sur la santé des Forces canadiennes (SISFC). Le marché proposé comprend l'exigence de fournir des activités d'extension du système ainsi que des services d'entretien et de soutien.

Le MDN bénéficiera de ces services sous contrat, car ils facilitent le soutien et la modernisation du SISFC. Grâce au système, les objectifs opérationnels de l'intervenant du client (le groupe des Services de santé du MDN et des FC) pourront être atteints.

De plus, l'acquisition proposée vise à atteindre les objectifs opérationnels d'autres ministères ayant des besoins identiques ou similaires. Service correctionnel Canada (SCC), par exemple, peut utiliser le SISFC dans ses efforts de mise en place d'un système de gestion des dossiers électroniques. Le SCC estime que ce système servira 2 000 utilisateurs. D'autres ministères auront peut-être également besoin d'acquérir un système de gestion d'informations de santé.

**Besoins relatifs au SISFC:**

L'acquisition du SISFC qui est proposée vise à fournir des services de soutien pour la maintenance et le support constants des services technologiques existants, de développement du système, d'intégration et de mise en place, de formation ainsi que de développement continu futur de la solution pour le MDN.

Un soutien en matière de maintenance est nécessaire pour les modules logiciels clés, notamment :

- o Purkinje (médical)
- o ADSTRA (dentaire)
- o SCC (laboratoire et radiologie)
- o Intersystems (Integration Broker)

D'autres licences logicielles et services d'assistance sont nécessaires pour répondre aux exigences croissantes du MDN. Du fait de la nature exclusive des modules logiciels susmentionnés, le Canada envisage un approvisionnement non concurrentiel avec les fournisseurs de logiciels respectifs. Cependant, la décision finale ne sera prise qu'à la suite d'une consultation avec l'industrie.

L'annexe A ci-joint présente un aperçu des exigences du SISFC. En raison de la nature de ces exigences, à l'étape de l'approvisionnement, le Canada entend solliciter des propositions de soumissionnaires uniques, d'équipes de sous-traitants associées à un maître-entrepreneur principal ou de coentreprises, le cas échéant.

En plus de satisfaire aux exigences du MDN, le mode d'approvisionnement proposé envisage d'utiliser les capacités du SISFC pour d'autres ministères ayant des besoins identiques ou similaires en matière de système de gestion des informations médicales. Il est envisagé que tout contrat ainsi généré inclura des conditions générales qui permettront à l'entrepreneur retenu de fournir des services identiques ou similaires pour répondre aux besoins et objectifs d'autres ministères.

### **Stratégie de participation de l'industrie:**

La méthode de consultation prévue comprend les activités suivantes :

- I. une journée de l'industrie (une séance de sensibilisation et d'information ainsi qu'une discussion ouverte);
- II. des rencontres individuelles avec les fournisseurs intéressés;
- III. des rencontres des groupes de travail avec les fournisseurs, au besoin;
- IV. la présentation de réponses écrites à une demande de propositions (DP) préliminaire pouvant reprendre les commentaires formulés par l'industrie au cours des activités décrites aux points précédents.

Il convient de souligner que la participation à toute étape de la consultation de l'industrie n'est pas une condition préalable à la présentation ultérieure d'une proposition. Les représentants de l'industrie qui ne participent pas au processus de consultation pourront présenter une soumission dans le cadre de toute DP future relativement à l'approvisionnement en services de soutien du SISFC.

### **1. Journée de l'industrie**

Une journée de l'industrie est prévue lundi le 3 juin 2013. Au cours de cette journée, les représentants de TPSGC et du MDN présenteront la stratégie d'approvisionnement proposée ainsi que les besoins opérationnels associés aux services de soutien du SISFC. Cette journée vise à offrir une tribune où le Canada pourra faire connaître ses besoins à un haut niveau et où l'industrie

---

pourra poser des questions et recueillir de l'information afin de bien comprendre les besoins opérationnels du MDN.

Veillez vous reporter à l'annexe B - Calendrier de participation de l'industrie, ci-joint.

## **2. Rencontres individuelles avec les fournisseurs intéressés**

Des rencontres individuelles avec chaque fournisseur auront lieu, afin de discuter plus en détail des exigences ainsi que des modèles de prestation de services envisageables.

Seuls les représentants de l'industrie dûment inscrits pourront participer à une rencontre individuelle. Pour s'inscrire, ils doivent remplir et signer le formulaire " Soutien du SISFC - Règles de participation de l'industrie " joint (Annexe B), puis le présenter à l'autorité contractante désignée dans le présent avis.

Les rencontres individuelles auront lieu les 3 au 6 juin 2013. La journée de l'industrie et les rencontres individuelles se tiendront au 3500, avenue Carling, à Ottawa (Ontario).

Les rencontres individuelles entre les fournisseurs inscrits, le MDN, TPSGC et le surveillant de l'équité dureront une heure. Ces rencontres permettront aux fournisseurs de présenter d'autres modèles de prestation de services envisageables, qui pourront être intégrés à une DP ultérieure.

Pour participer à une rencontre individuelle, les fournisseurs doivent s'inscrire au plus tard le lundi 27 mai 2013. Le nombre maximal de représentants par fournisseur est de trois (3). Au moment de l'inscription, les fournisseurs pourront indiquer leurs préférences quant à la date de la rencontre. Le Canada s'efforcera d'accéder à ces demandes. Avant la journée de l'industrie, l'autorité contractante communiquera directement avec les fournisseurs pour leur faire part de la date et de l'heure de leur rencontre.

## **3. Les Groupes de travail**

Après les rencontres individuelles, l'industrie pourrait être invitée à participer aux rencontres des groupes de travail, constitués de représentants de l'industrie, du MDN et de TPSGC, pour discuter de certaines questions et de solutions éventuelles, ainsi que pour examiner et réviser les documents de la demande de propositions, s'il y a lieu. Le gouvernement du Canada finalisera le ou les documents de demande suite à ces rencontres.

Les séances des groupes de travail peuvent porter sur les points suivants :

- " Ébauche de l'Énoncé des travaux
- " Ébauche des critères d'évaluation de la demande de propositions
- " Ébauche de la base de paiement
- " Ébauche de la demande de propositions

## **4. DP provisoire**

---

Le Canada a l'intention de publier une demande de propositions (DP), où seront présentées les constatations et les recommandations découlant de la participation de l'industrie et répondant aux besoins opérationnels relatifs aux services de soutien du SISFC. L'objectif serait d'obtenir davantage de commentaires de la part l'industrie avant de rédiger une DP finale.

### **Présentation de renseignements avant la journée de l'industrie**

Les fournisseurs peuvent soumettre des commentaires ou questions concernant le projet d'approvisionnement, ainsi que les modèles de prestation envisageables, avant la tenue de la journée de l'industrie et des rencontres individuelles. Ces commentaires ou questions doivent parvenir à l'autorité contractante au plus tard à la fermeture des bureaux le lundi 27 mai 2013.

### **Notes à l'intention des fournisseurs intéressés :**

La présente ne constitue pas un appel d'offres et ne donnera pas lieu à un contrat.

Il convient de préciser que toute information transmise au Canada en réponse au présent avis pourra être utilisée par ce dernier pour la préparation d'une DP concurrentielle. En revanche, le gouvernement n'est pas tenu de donner suite à quelque déclaration d'intérêt, ni d'en tenir compte dans aucun document connexe, notamment une DP.

La publication du présent avis sur la participation de l'industrie ne doit pas être considérée comme une obligation de la part du Canada de publier ultérieurement une DP, ni un engagement juridique ou d'autre nature, de ce dernier de conclure une entente ou d'accepter toute suggestion soumise par diverses entreprises. Le Canada se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une partie ou l'ensemble des commentaires reçus.

Aucune liste de fournisseurs admissibles en vue de la réalisation de travaux ultérieurs ne sera établie à la suite du présent processus de participation de l'industrie. De même, la participation d'une entreprise au présent processus ne constitue pas une exigence ni une condition préalable à la participation à toute DP ultérieure.

Les fournisseurs prenant part au présent processus de participation de l'industrie qui soumettent des renseignements devant être considérés comme confidentiels ou exclusifs doivent les signaler comme tels. Les médias ne peuvent participer aux rencontres individuelles ni aux rencontres des groupes de travail.

Toute demande de renseignements ou toute autre communication liée au processus de participation de l'industrie devra être adressée exclusivement à l'autorité contractante de TPSGC. Les fournisseurs qui ont l'intention de prendre part au processus de participation de l'industrie doivent le faire savoir à l'autorité contractante de manière à être informés par le SEAOG de tout

changement apporté à l'avis pendant la durée de ce dernier. Les fournisseurs peuvent aussi communiquer par courriel.

### **Communication avec l'industrie**

Le Canada consignera par écrit l'ensemble des questions posées, des points de vue exprimés et des mesures prises. Pendant le processus de consultation, l'autorité contractante communiquera directement avec les représentants de l'industrie par courriel plutôt que d'afficher des avis supplémentaires dans le SEAOG.

Confidentialité

Le Canada traitera toute documentation et information fournie par l'industrie en réponse à la présente demande de commentaires conformément à la Loi sur l'accès à l'information.

### **Clause de décharge de responsabilité**

Le présent document est publié à titre indicatif seulement et pourra être modifié sans préavis. La publication de cette information ne constitue pas un engagement de la part du gouvernement du Canada d'attribuer un contrat pour tout besoin mentionné ci-dessus.

De plus, les participants doivent se charger de leur transport, de leur hébergement, de leurs repas et de leur stationnement, ainsi qu'assumer toutes autres dépenses liées à leur participation à la journée de l'industrie. Le Canada ne remboursera aucune entreprise ni aucun participant pour des dépenses engagées pour répondre aux questions du Canada ni pour participer aux séances de consultation.

### **Autorité contractante de TPSGC:**

Stéphane Chevrier  
Spécialiste de l'approvisionnement  
TPSGC, Direction des initiatives spéciales d'approvisionnement  
11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5  
Tél. : 819-956-8224  
stephane.chevrier@tpsgc-pwgsc.gc.ca

### **ANNEXES**

ANNEXE A : APERÇU DU BESOIN EN SERVICES DE SOUTIEN DU SISFC

ANNEXE B : CALENDRIER DE PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE (du 3 au 6 juin 2013)

ANNEXE C : RÈGLES DE PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE (FORMULAIRE OBLIGATOIRE)

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8474-03BH01/C

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

002xqW8474-03BH01

Buyer ID - Id de l'acheteur

002xq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8474-03BH01

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## ANNEXE D : POINTS DE DISCUSSION LORS DES SÉANCES INDIVIDUELLES



Solicitation No. - N° de l'invitation

W8474-03BH01/C

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

002xqW8474-03BH01

Buyer ID - Id de l'acheteur

002xq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8474-03BH01

---

## ANNEXE A

### MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

#### PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE

W8474-03-BH01

#### APERÇU

#### SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA SANTÉ DES FORCES CANADIENNES

(SISFC)

SERVICES DE SOUTIEN

---

## CONTEXTE

Le SISFC est un système moderne de gestion des informations de santé visant à assurer la gestion efficace et sécurisée des dossiers de santé de tous les membres des FC. Le SISFC consiste en une suite d'applications logicielles commerciales qui prennent en charge diverses fonctions, notamment l'enregistrement et la planification des patients, la gestion des documents médicaux, l'imagerie diagnostique, les activités de laboratoire et les soins dentaires. Ces applications sont entièrement intégrées pour créer une base de données de santé électronique complète pour tous les membres des FC. Le SISFC correspond bien à la tendance émergente à l'échelle du Canada, qui est axée sur les dossiers de santé électroniques, et fournit aux FC des capacités en cours de développement chez tous nos alliés.

La division du Directeur général des Services des applications de l'entreprise (DGSAE) du MDN et les Directions générales la constituant fournissent des applications et solutions de gestion de l'information aux FC ainsi que le soutien connexe. La Direction générale du développement des applications et du soutien est responsable de l'assistance et du développement en matière d'applications personnalisées et commerciales. Cette Direction est également responsable du soutien pour le SISFC du MDN et doit fournir des services professionnels complétant ceux de l'équipe de soutien pour le SISFC du MDN.

## APERÇU DES BESOINS

Le gouvernement du Canada (GC) a besoin de services de soutien pour le Système d'information sur la santé des Forces canadiennes (SISFC), mis en place par le ministère de la Défense nationale (MDN) sur le Réseau étendu de la Défense (RED).

Ces activités englobent des services de soutien, d'analyse, de résolution et de développement des changements et des problèmes, de résolution et d'élaboration, d'analyse opérationnelle, de préparation du support de formation, de prestation de la formation ainsi que d'analyse, d'élaboration et de mise en œuvre de nouvelles initiatives, pour les trois catégories suivantes de portée du travail :

1. soutien en service stable;
2. extension des fonctions existantes;
3. demandes de travaux supplémentaires.

Un des objectifs du GC est d'utiliser les capacités du SISFC pour d'autres ministères ayant des besoins en systèmes de gestion des informations médicales.

1. Soutien en service stable

La catégorie " soutien en service stable " comprend toute activité nécessaire pour assurer la maintenance et le fonctionnement du système SISFC, tant du point de vue technique que

---

fonctionnel, pour les utilisateurs actuels du SISFC et ceux qui l'utiliseront à l'avenir, au fur et à mesure qu'il sera déployé au sein du GC. Cette catégorie englobe les demandes de modification (DM) qui ne sont pas suffisamment importantes pour justifier le développement des fonctions existantes ni des demandes de travaux supplémentaires. Cette catégorie englobe, notamment, les services suivants :

- a. soutien nécessaire au bon fonctionnement du SISFC pour l'ensemble des utilisateurs et des emplacements du SISFC;
- b. examen de l'ensemble des rapports de problèmes (RP) et des demandes de services (DS) émanant des utilisateurs du SISFC (p. ex. ré initialisation de mot de passe, panne de composantes du SISFC et problème de qualité des données);
- c. analyse des DM relatives au SISFC en fonction des priorités opérationnelles, élaboration de modifications à apporter au système à la suite de DM et exécution des modifications approuvées par le MDN au SISFC (p. ex., établissement d'un élément d'échange de données entre le SISFC et un autre ministère);
- d. analyse des modifications fonctionnelles obligatoires nécessitant une mise à jour du SISFC comme conséquence d'une modification des lois canadiennes ou des politiques et directives d'un organisme central ou encore du MDN/FC, élaboration de mises à jour relativement aux modifications obligatoires et mise en œuvre et soutien de ces modifications (p. ex., demandes de modification résultant de mises à jour de la Loi sur la protection des renseignements personnels et/ou des politiques du MDN/GC relatives à la sécurité);
- e. évaluation des répercussions de modifications prioritaires aux processus opérationnels soutenus par le SISFC, modification du SISFC reflétant ces modifications et mise en œuvre et soutien des modifications approuvées par le MDN (p. ex., mise en place et configuration de nouveaux instruments de laboratoire pour le composant de système d'information de laboratoire du SISFC);
- f. analyse des exigences découlant du développement du SISFC à l'appui de diverses activités telles que la mise sur pied d'une nouvelle unité organisationnelle, le déploiement des FC dans une nouvelle mission de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la préparation de toutes modifications nécessaires à l'appui de ce développement ainsi que la mise en œuvre et le soutien du développement (p. ex., déploiement d'une unité des FC vers un nouvel emplacement à l'étranger);
- g. soutien nécessaire à l'analyse des exigences en matière de migration des données des anciens systèmes, à la migration même des données des anciens systèmes vers le SISFC et à la mise hors service de ces anciens systèmes (p. ex., migration des données de l'ancien système DentIS vers le SISFC);

- 
- h. élaboration et mise à jour des documents de formation pour le SISFC;
  - i. prestation de la formation sur le SISFC aux utilisateurs, en fonction des besoins;
  - j. prestation de services professionnels pour soutenir la mise à niveau des logiciels d'application du SISFC tous les deux ans, afin d'assurer l'évolution et la modernisation continues du système.

## 2. Développement des fonctions existantes

La catégorie " développement des fonctions existantes " comprend toute activité nécessaire pour mettre à jour les systèmes au fur et à mesure des progrès technologiques, y compris l'ajout d'utilisateurs supplémentaires en fonction des besoins. Cela englobe les DM trop importantes pour être classées dans la catégorie du soutien en service stable. Cette catégorie englobe, notamment, les services suivants :

- a. analyse des DM relatives au SISFC en fonction des priorités opérationnelles où les modifications sont trop importantes pour être classées dans la catégorie du soutien en service, élaboration de modifications à apporter au système à la suite de DM et exécution des modifications approuvées par le MDN/FC au SISFC (p. ex., modification importante imposée à un processus opérationnel actuel);
- b. évaluation des répercussions de modifications prioritaires aux processus opérationnels soutenus par le SISFC, modification du SISFC reflétant ces modifications et mise en œuvre et soutien des modifications approuvées par le MDN (p. ex., intégration des centres de recrutement du MDN/FC au SISFC);
- c. analyse des modifications fonctionnelles obligatoires nécessitant une mise à jour du SISFC comme conséquence d'une modification des lois canadiennes ou des politiques et directives d'un organisme central ou encore du MDN/FC, élaboration de mises à jour pour soutenir des modifications obligatoires et mise en œuvre et soutien de ces modifications (p. ex., toute modification découlant de mises à jour de la politique du GC en matière de sécurité);
- d. évaluation des demandes d'intégration au SISFC provenant d'utilisateurs ne faisant pas partie du SISFC au niveau du MDN (p. ex. analyse d'une demande d'incorporer les groupes d'utilisateur de santé mentale et de physiothérapie au SISFC);
- e. analyse des exigences découlant du développement du SISFC à l'appui de diverses activités telles que la mise sur pied d'une nouvelle unité organisationnelle, le déploiement des FC dans une nouvelle mission de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la préparation de toutes modifications nécessaires à l'appui de ce développement ainsi que la mise en œuvre et le soutien du développement (p. ex., déploiement d'une unité des FC vers un nouvel emplacement à l'étranger);

- 
- f. adaptation du SISFC à l'appui des processus opérationnels actuels ou futurs à l'intention de groupes d'utilisateurs autres que ceux du SISFC qui envisagent de migrer vers ce dernier et soutien nécessaire à la migration de ces nouveaux utilisateurs vers le SISFC (p. ex., intégration d'autres ministères au SISFC, tels Anciens Combattants et Service correctionnel Canada);
- g. analyse de toute orientation opérationnelle à l'appui de l'expansion de l'empreinte du SISFC afin de gérer d'autres processus opérationnels et groupes d'utilisateurs;
- h. intégration de produits tiers au SISFC fournis par le GC (p. ex. l'intégration d'une application de pharmacie au SISFC);
- i. soutien nécessaire à l'analyse des exigences en matière de migration des données des anciens systèmes, à la migration même des données des anciens systèmes vers le SISFC et à la mise hors service de ces anciens systèmes dans tous les environnements;
- j. élaboration et prestation de la formation au SISFC à l'appui des développements du système au besoin.

### **3. Demandes de travaux supplémentaires**

La catégorie " demandes de travaux supplémentaires " comprend toutes les exigences ou améliorations imprévues relatives au système dans l'exercice des fonctions liées au SISFC qui exigeront beaucoup de ressources. Cela pourrait englober les DM trop importantes pour être classées dans la catégorie du soutien en service stable ou du développement des fonctions existantes. Cette catégorie pourrait englober, notamment, les services décrits aux articles 1 et 2 ci-dessus.

## ANNEXE B

**SERVICES DE SOUTIEN DU SISFC  
CALENDRIER DE PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE**

Du 3 au 6 JUIN 2013

Lieu : 3500, avenue Carling, Ottawa (Ontario)

**Jour 1 - lundi 3 juin 2013**

Heure	Événement	Présentateur
8 h 30	Mot de bienvenue	TPSGC/MDN
8 h 45	Modèle de participation	Directeur général, Secteur de la gestion de à l'approvisionnement éclairé l'approvisionnement et services et en technologies, TPSGC
9 h 15	Stratégie d'approvisionnement proposée pour les services de soutien du SISFC	Autorité contractante de TPSGC
9 h 45	Présentation générale du SISFC	Directeur de projet du SISFC
10 h	Besoins en services de soutien du SISFC	Gestionnaire de solution du SISFC
10 h 30	Pause	
10 h 45	Questions et réponses	MDN/TPSGC
12 h	Dîner	
13 h	Rencontres individuelles avec l'industrie 1	
14 h	Analyse interne 1	
15 h 30	Clôture de la séance	

**Jour 2 - mardi 4 juin 2013**

Heure	Événement
-------	-----------

8 h 30           Rencontres individuelles avec l'industrie 2  
 9 h 30           Analyse interne 2  
 10 h 30Rencontres individuelles avec l'industrie 3  
 11 h 30Analyse interne 3  
 13 h 30Rencontres individuelles avec l'industrie 4  
 14 h 30Analyse interne 4  
 16 h             Clôture de la séance

### **Jour 3 - mercredi 5 juin 2013**

Heure	Événement
8 h 30	Rencontres individuelles avec l'industrie 5
9 h 30	Analyse interne 5
10 h 30	Rencontres individuelles avec l'industrie 6
11 h 30	Analyse interne 6
13 h 30	Rencontres individuelles avec l'industrie 7
14 h 30	Analyse interne 7
16 h	Clôture de la séance

### **Jour 4 - jeudi 6 juin 2013**

Heure	Événement
8 h 30	Rencontres individuelles avec l'industrie 8
9 h 30	Analyse interne 8
10 h 30	Rencontres individuelles avec l'industrie 9
11 h 30	Analyse interne 9
13 h 30	Rencontres individuelles avec l'industrie 10
14 h 30	Analyse interne 10
16 h	Clôture de la séance

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8474-03BH01/C

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

002xqW8474-03BH01

Buyer ID - Id de l'acheteur

002xq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8474-03BH01

---

## ANNEXE C

### SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA SANTÉ DES FORCES CANADIENNES (SISFC)

#### SERVICES DE SOUTIEN

#### PROCESSUS DE PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE

#### RÈGLES DE PARTICIPATION

(FORMULAIRE OBLIGATOIRE À L'INTENTION DU PARTICIPANT)

W8474-03-BH01

L'un des principes fondamentaux de la participation de l'industrie est que celle-ci doit être menée suivant les critères les plus rigoureux de justice et d'équité entre toutes les parties. Nulle personne



---

ou organisation ne doit profiter ni donner l'impression d'avoir profité d'un quelconque avantage inhabituel ou injuste par rapport aux autres.

Dans le cadre du processus de participation de l'industrie, l'État fournit de l'information à tous les participants qui ont accepté de se conformer aux règles de participation et signé le présent document (les " participants "). Ce processus commence par une réunion de participation de l'industrie et se termine par la publication d'une demande de propositions (DP) officielle dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (MERX) (le " processus de consultation ").

Le processus de consultation prévoit une séance d'information et des réunions avec les représentants de l'industrie visant à clarifier les renseignements fournis pendant le processus de participation de l'industrie. Une DP préliminaire pourrait être publiée sur MERX afin de recueillir les commentaires de l'industrie avant la publication d'une DP officielle.

Le Canada ne divulguera pas de renseignements exclusifs ni de renseignements délicats sur le plan commercial aux autres participants ni à des tiers, sauf dans le cadre prévu par la loi.

## **MODALITÉS**

Les modalités qui suivent s'appliquent au processus consultatif. Afin d'encourager un dialogue ouvert, les participants conviennent de ce qui suit :

" Ils doivent discuter de leurs différents points de vue concernant le besoin en soutien du SISFC et proposer des solutions favorables aux problèmes soulevés. Tous les participants auront l'occasion de faire part de leurs idées et de leurs suggestions. Le Canada est autorisé à enregistrer et/ou à prendre des notes lors des rencontres, car une clarification d'information peut être jugée nécessaire.

" Ils NE doivent PAS révéler aux MÉDIAS ni aux JOURNAUX des renseignements concernant le besoin en soutien du SISFC pendant le processus de consultation. Toutes les questions des médias doivent être acheminées au Bureau des relations avec les médias de TPSGC, au 819-956-2313.

" Ils doivent présenter leurs demandes de renseignements ou commentaires aux représentants autorisés du Canada seulement, comme il est mentionné dans les avis publiés périodiquement par l'autorité contractante. Toute communication faite à un représentant non autorisé du Canada pourrait faire l'objet d'une divulgation complète par le Canada dans MERX.

" Le Canada n'est pas tenu de publier quelque DP que ce soit ni de négocier un quelconque contrat pour l'obtention de services de soutien pour le SISFC.

" S'il publie une DP, le Canada doit en établir, à son gré, toutes les modalités.

" Le Canada ne remboursera pas les frais engagés par toute personne ou entreprise pour participer au processus de consultation.

" Toutes les demandes de renseignements concernant l'approvisionnement en services de soutien pour le SISFC doivent être adressées à l'autorité contractante.

" La participation n'est pas une exigence obligatoire. Les soumissionnaires qui ne participent pas au processus de consultation pourront présenter une proposition.

" L'ébauche finale de la DP peut être publiée sur MERX pour recueillir les commentaires de l'industrie.

" Les participants qui refusent ou omettent de signer les règles de participation ne pourront pas prendre part aux rencontres individuelles ni au processus d'examen de l'ébauche finale de la DP.

" Le processus de règlement des différends qui devra être suivi en cas de conflit lors du processus visant à obtenir la participation de l'industrie est décrit dans les paragraphes qui suivent.

### **Processus de règlement des litiges**

1. Dans le cadre de discussions informelles et de bonne foi, chaque partie doit faire tous les efforts raisonnables pour régler les différends, controverses ou réclamations découlant du processus de participation de l'industrie, ou liés d'une quelconque façon à celui-ci.

2. Tout différend entre les parties découlant du processus de participation de l'industrie ou lié d'une quelconque façon à celui-ci doit être réglé suivant la démarche décrite ci-dessous.

a. Tout différend doit d'abord être soumis au représentant du participant et au gestionnaire de TPSGC responsable du processus de participation de l'industrie. Les parties auront trois jours ouvrables pour régler le différend.

b. Dans le cas où les représentants des parties précisées au paragraphe 2.a. ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au directeur de projet du participant et au directeur principal de la division responsable de la gestion du processus de participation de l'industrie à TPSGC. Les parties auront trois jours ouvrables pour régler le différend.

c. Dans le cas où les représentants des parties précisées au paragraphe 2.b. ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au président-directeur général du participant et au sous-ministre adjoint de la Direction générale des approvisionnements à TPSGC, qui auront cinq (5) jours ouvrables pour régler le différend.

d. Dans le cas où les représentants des parties précisées au paragraphe 2.c. ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au président du participant et au directeur général à TPSGC, qui auront trois (3) jours ouvrables pour régler le différend.

e. Dans le cas où les représentants des parties précisées au paragraphe 2.d. ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, l'autorité contractante aura cinq (5) jours ouvrables pour rendre une décision par écrit, dans laquelle elle doit fournir une description détaillée du différend et des raisons qui justifient cette décision. L'autorité contractante doit remettre une copie signée de ce document au participant.

En signant le présent document, le participant déclare avoir les pleins pouvoirs pour lier l'entreprise mentionnée ci-dessous et accepter en son nom et au nom de l'entreprise d'être lié aux modalités énoncées dans le présent document.

Nom de l'entreprise :

Nom de la personne :

Téléphone :

Courriel :

Signature :

Date :

**IMPORTANT : LES ENTREPRISES SOUHAITANT PRENDRE PART AU PROCESSUS DE PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE SUR LE SOUTIEN DU SISFC DOIVENT ACCEPTER LES MODALITÉS EXPOSÉES DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE OBLIGATOIRE ET SIGNER CE DERNIER.**

**LE PRÉSENT FORMULAIRE SIGNÉ PEUT ÊTRE TRANSMIS PAR COURRIEL À L'ADRESSE SUIVANTE : [stephane.Chevrier@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:stephane.Chevrier@tpsgc-pwgsc.gc.ca)**

**SI DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DOIVENT ÊTRE PRISES POUR PERMETTRE À UN REPRÉSENTANT D'UNE ENTREPRISE (AYANT DES BESOINS PARTICULIERS) DE PRENDRE PART À LA RÉUNION, PRIÈRE DE LE PRÉCISER.**

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8474-03BH01/C

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

002xqW8474-03BH01

Buyer ID - Id de l'acheteur

002xq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8474-03BH01

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## ANNEXE D

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8474-03BH01/C

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

002xqW8474-03BH01

Buyer ID - Id de l'acheteur

002xq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8474-03BH01

---

PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE  
W8474-03-BH01

POINTS DE DISCUSSION  
LORS DES SÉANCES INDIVIDUELLES

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA SANTÉ DES FORCES CANADIENNES  
(SISFC)  
SERVICES DE SOUTIEN

Conformément aux objectifs énoncés dans l'avis qu'affiche le SEAOG et dans le cadre de la participation de l'industrie à la prestation de services de soutien pour le SISFC, le Canada veut obtenir des commentaires précis des représentants de l'industrie lors des séances individuelles.

Les points d'intérêt sont en particulier les suivants :

- 
1. Discussion relative au modèle d'affaires pour l'intégration et l'utilisation des ressources au sein d'une équipe de soutien gérée par le MDN. L'objectif global vise à obtenir un modèle relationnel de la prestation de services de soutien pour le SISFC, y compris le partage clair des responsabilités entre le MDN et le personnel de l'entrepreneur (par exemple, la façon dont les ressources sont intégrées et gérées au sein de l'organisation d'un client, le règlement des problèmes et le modèle de gouvernance). De plus, discussion sur la capacité d'utiliser le SISFC pour répondre aux besoins identiques ou similaires d'autres ministères.
  2. Discussion relative au modèle de prestation associé à la prestation de services de soutien pour le SISFC (par exemple, des solutions de remplacement au modèle de prestation sur place).
  3. Discussion relative aux indicateurs de rendement et aux mesures visant à améliorer le rendement, associés à la prestation de services de soutien pour le SISFC.
  4. Discussion portant sur les méthodologies associées aux modes de paiement alternatifs, conjointement avec l'utilisation des ressources. L'objectif est d'élaborer des stratégies d'optimisation pour les diverses périodes d'activités associées aux services de soutien du SISFC.
  5. Propositions de critères d'évaluation potentiels à prendre en considération dans le cadre d'une demande de propositions associée à des services de soutien de cette nature.